



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil le 4 mars 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LES EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION DU 3 MARS 2016

Présents : Pour la D.G.S.C.G.C. : Messieurs MARION Directeur, et VENNIN, Mesdames DELAIDDE, et CHUNG TO SANG.

Les 5 organisations représentatives: C.F.D.T., F.A., F.O., U.N.S.A., et la C.G.T. (DEMARTELAERE, DELAVOUX)

Lors de la réunion du 9 février 2016, nous avons abordé la question du dialogue social. En effet, alors même que le directeur général de la sécurité civile et de la gestion de crise était venu (le 12 janvier 2016) nous présenter les textes sur les emplois supérieurs de direction, avant qu'ils ne partent dans « l'ultime circuit de validation », un document estampillé D.G.S.C.G.C. circulait dans le dos des organisations syndicales !!!!

On nous avait expliqué que la D.G.S.C.G.C. découvrait l'information....

Mais les textes qui nous sont soumis aujourd'hui comportent les mêmes coquilles que le document « arrivé » d'une association, où les mesures transitoires sont revues à la hausse, étonnant non ?

Après une déclaration commune de la FA et CFDT, nous avons lu la nôtre, le double discours qui nous est offert, ne nous incite pas à signer une charte du dialogue social (entre la D.G.S.C.G.C et les organisations syndicales représentatives).

Les tentatives d'explication, ne nous ont pas satisfaits.

Nous avons quitté la réunion.

Les autres textes de cette séance de travail étaient ceux des cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels, ils sont la transcription de ceux de la fonction publique territoriale, les agents concernés ne sont donc pas lésés.



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

DECLARATION CGT REUNION EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION DU 03 MARS 2016

La CGT s'est exprimée, le 9 février 2015, alors que les textes relatifs aux emplois supérieurs de Direction devaient entrer dans le circuit ministériel pour l'ultime cycle de validation à l'issue de la réunion du 12 janvier

Aujourd'hui, pour nous l'heure est au constat.

Si depuis de longues années, au gré des réformes, nous martelions notre attachement à la fonction publique territoriale, la forme et le contenu des textes présentés sont pour notre organisation un aboutissement. D'autres dossiers qui pour certains sont déjà aux arbitrages, (textes relatifs aux infirmiers, médecins et pharmaciens), ont été portés pour obtenir cette cohérence avec les textes régissant la fonction publique territoriale.

Concernant ces textes, nous sommes convaincus de la réelle plus-value que donnera la mise en œuvre à moyen terme, des décrets qui impacteront les catégories A, A+ et Emploi supérieur de Direction.

Mais, comme nous l'avions signalé lors des précédentes réunions, et fait porter au compte rendu, que par analogie avec la fonction publique territoriale, le cadre d'emploi des colonels, et contrôleurs ne seront pas accessibles par concours externe sur titre, et que le concours interne ne soit pas ouvert à l'ensemble des fonctionnaires et non uniquement à ceux titulaires de la FAE de chef de site qui limite de fait l'accès à ce concours aux seuls sapeurs-pompiers. Ces dispositions permettraient l'accès de l'ensemble des fonctionnaires A+ au statut d'emploi des DDSIS et DDA permettant la transversalité attendue de chaque réforme
statutaire.

Au fil des réunions traitant de ce sujet, nous avons compris, que des engagements se situant à un autre niveau que nos réunions, ont conduits au maintien de dispositions corporatistes, sous la pression d'un ou plusieurs syndicats, et d'associations, qui bénéficient de l'écoute bienveillante, du ministre et de son cabinet.

Tant mieux pour les lieutenants-colonels, colonels, et directeurs. Mais nous savons que la profession n'en sortira pas grandie, et nous connaissons pour les pratiquer tous, les raisons qui ont conduit ces cadres à cloisonner leur pré-carré. Alors même s'ils lorgnent sur l'herbe parfois plus verte des prés avoisinants.

La CGT est affligée des dispositions transitoires, très favorables, octroyées aux lieutenants-colonels, et colonels.

Plus de six mois de contestation, deux manifestations des Sapeurs-pompiers professionnels dans les rues de Paris, l'irruption remarquée dans l'enceinte de l'assemblée nationale, les recours administratifs contre les décrets publiés pour la réforme statutaire des personnels des catégories C et B n'ont pas permis des évolutions significatives des dispositions qui sont depuis appliquées à ceux qui tous les jours protègent et défendent la population des risques de toute nature.

Une fois de plus, le poids de l'oligarchie, son opacité, sa sournoiserie, dans un contexte social qui se tend, devient insupportable. Les ministres successifs, leur cabinet, contrairement au effet d'annonce, travaillent dans leur intérêts, s'éloignant jour après jour du peuple, et des travailleurs. L'élastique tiré par des sournois, défendant leurs intérêts, atteint la limite de la rupture, et nous dénonçons, la méthode.

Ceux qui ont tiré la couverture à eux, sont à mille lieues de mesurer les effets, et ils oublient bien souvent la notion de service public.

Pensant avoir une once de pouvoir, qu'ils n'oublient pas qu'ils ne sont que de simples fonctionnaires, et nous voulons que ce message, claque pour qu'ils entendent, que toujours la CGT combattra ces tactiques, parce-que l'intérêt général Humain, n'est jamais la somme d'intérêts particuliers.